

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Commission se rallie fortement aux objections qui ont été formulées déjà de divers côtés quant au développement anormal que prennent les concours. Est-il bien utile, à nous autant qu'à l'autorité, de voir mobiliser tous les architectes domiciliés en Suisse et même les architectes suisses répandus sur la surface du globe pour un concours tel qu'une modeste maison d'école par exemple ? Des concours régionaux et cantonaux ne seraient-ils pas mieux en place et souvent plus efficaces dans ces cas-là, et n'éviteraient-ils pas une somme de travail et un effort souvent considérable, la plupart du temps peu en rapport avec le résultat qu'ils peuvent procurer.

La Commission ayant été appelée à donner aussi son avis sur les modifications que peuvent apporter les grèves aux clauses des cahiers des charges formule son avis comme suit :

Il lui paraît équitable que la grève soit reconnue cas de force majeure propre à motiver une prolongation des délais d'achèvement, ceci afin de ne pas mettre hors d'état de défense l'entrepreneur lié par ses engagements. Il ne lui paraît par contre pas possible, principalement en raison des graves conséquences qui pourraient en résulter, de délier l'entrepreneur des prix convenus.

Il est désirable que ce dernier ait aussi ses propres intérêts à défendre contre certaines revendications ; il n'aurait plus de motif de le faire s'il était assuré d'avance de n'avoir pas à supporter les augmentations de prix réclamées par les grévistes.

Neuchâtel, le 27 avril 1906.

Les rapporteurs : ERNEST PRINCE. — G. CHABLE. — R. CONVERT. — J. BÉGUIN. — ALFRED RYCHNER.

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 2 mars 1906.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.
Liquidation d'affaires administratives.

La parole est donnée à M. Gicot, ingénieur, pour une communication sur les tramways de Lucerne, dont nous avons donné précédemment le compte-rendu ¹.

M. Salvisberg, entrepreneur, donne quelques renseignements au sujet des planchers creux en béton armé (système Brazzola), qu'il exécute actuellement pour le nouvel Hôtel de la Banque d'Etat, à Fribourg.

Séance du 16 mars 1906.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.
Liquidation d'affaires administratives.

M. Maurer, ingénieur-électricien, fait une communication sur l'installation d'une machine à vapeur à Romont, pour suppléer au courant électrique de l'usine de Montbovon.

A propos du régime des eaux, M. Maurer fait remarquer que le débit minimum de la Sarine est tombé à 7 m³ ces dernières années, alors que ce débit était 16 m³ en 1868 et 9 à 10 m³ en 1880 ; il attribue cette diminution aux déboisements et au captage des eaux du Pays-d'Enhaut. Le conférencier parle ensuite des conséquences fâcheuses qu'ont ces basses eaux pour nos entreprises industrielles et des moyens possibles d'y remédier. Il cite entr'autres celui consistant dans la création d'un grand lac (réservoir) en amont des tunnels, dont les eaux seraient déversées dans le lit de la Sarine chaque fois que le besoin s'en ferait sentir, ou l'installation d'une machine à vapeur. L'usine hydro-électrique de Montbovon a fait étudier cette solution.

¹ Voir n° du 10 avril 1906, page 81.

L'installation de cette machine thermique de réserve est projetée à Romont, entre Les Chavannes et la gare.

M. Maurer parle ensuite des différents systèmes de chaudières tubulaires et de machines à vapeur.

M. Gremaud, ingénieur cantonal, donne encore quelques renseignements complémentaires sur le régime des eaux ; il estime que la canalisation de la Sarine et de ses affluents, le reboisement de son bassin de réception, de ses berges et de ses grèves pourra dans une large mesure améliorer le régime des étiages.

Séance du 6 avril 1906.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.
Liquidation d'affaires administratives.

Sont désignés pour représenter la Société à la prochaine assemblée des délégués de la Société suisse des ingénieurs et des architectes :

MM. Gremaud, ingénieur cantonal, président ;

Broillet, architecte, vice-président.

La Commission chargée d'étudier les conditions générales pour l'entreprise de travaux, soumissions, cahiers des charges et méthodes de métrage, donne lecture de son rapport.

M. Michel parle de la meunerie ancienne et moderne et fait circuler plusieurs dessins représentant les diverses machines employées dans la meunerie.

CONCOURS

Bâtiment d'école et salle de gymnastique à Courtelary¹.

Le jury s'est réuni les 20 et 21 avril pour examiner les 31 projets présentés et a décerné les prix suivants :

1^{er} prix : Fr. 600, à MM. Yonner et Grassi, architectes, à Neuchâtel.

2^e prix : Fr. 400, à MM. Charbonnet et Delesmillières, architectes, à Lausanne.

3^e prix : Fr. 200, à MM. Chable et Boitel, architectes, à Colombier (Neuchâtel).

Les projets ont été exposés jusqu'au 9 mai dernier.

Eglise d'Arosa².

Le jury se réunira à la fin de mai pour examiner les 64 projets qui ont été présentés.

Assainissement des logements.³

Nous rappelons que le dernier délai pour la remise des manuscrits du concours ouvert par la Société pour l'amélioration du logement est le 31 mai. Les envois doivent être faits au Secrétaire de la Société, rue des Allemands, 3, Genève.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Demande d'emploi.

On demande de suite un jeune ingénieur-constructeur pour un emploi de quelques mois.

Adresser les offres au Secrétaire de la Rédaction, M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin, 2, Lausanne.

¹ Voir n° du 10 avril 1906, page 84.

² Voir n° du 10 mars 1906, page 60.

³ Voir n° du 25 janvier 1906, page 24.